



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-119

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté /

71-2022-07-21-00003 - arrêté n° DOS/ASPU/132/2022 portant constat de la caducité de la licence n° 9 renumérotée n° 71 # 000009 de l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Bellevesvre (71270) (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé Bourgogne
Franche-Comté

71-2022-07-21-00003

Arrêté n° DOS/ASPU/132/2022

Portant constat de la caducité de la licence n° 9 renumérotée n° 71 # 000009 de l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Bellevesvre (71270)

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

VU le code de la santé publique, notamment l'article L. 5125-22 ;

VU l'arrêté du préfet de Saône-et-Loire du 12 juin 1942 autorisant l'exploitation d'une officine de pharmacie située à Bellevesvre, licence n° 9 ;

VU la décision ARS BFC/SG/2022-026 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 16 mai 2022 ;

VU le courriel en date du 5 juillet 2022 du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté informant Madame Catherine Mercier, pharmacien titulaire de l'officine sise 12 Grande Rue à Bellevesvre (71270), des formalités à accomplir dans le cadre de la cessation définitive d'activité de cet établissement de santé ;

VU le courriel en date du 12 juillet 2022 de Madame Catherine Mercier, pharmacien titulaire, déclarant au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté que l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Bellevesvre a cessé définitivement son activité le 30 juin 2022 à minuit ;

Considérant ainsi que l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Bellevesvre, exploitée sous le numéro de licence 9, renumérotée 71 # 000009, a cessé définitivement son activité le 30 juin 2022,

ARRETE

Article 1^{er} : La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Bellevesvre (71270) entraîne la caducité de la licence n° 9 renumérotée 71 # 000009.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Saône-et-Loire.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site « www.telerecours.fr ».

Article 3 : La directrice de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Saône-et-Loire.

Il sera notifié à Madame Catherine Mercier, dernier titulaire de l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Bellevesvre.

Fait à Dijon, le 21 juillet 2022

**Pour le directeur général,
La directrice de l'organisation des
soins,**

Signé

Anne-Laure MOSER-MOULAA